

Octobre 2019

Bulletin Municipal



LE MOT DU MAIRE



Calcédoniennes, Calcédoniens,

L'été se termine, les canicules de juin et juillet et le peu de pluie durant des derniers mois ont fortement impacté le niveau de la nappe. Nous allons sans doute devoir passer en secours sur la fontaine des Dours. Comme vous le savez, cette source est souvent en dépassement en nitrates ce qui nous obligerait à restreindre les usages de l'eau pour les enfants et les femmes enceintes.

Pendant ce temps, les travaux pour le raccordement du puits du bois avancent. Ils ont commencé le 25 juin 2019 et les travaux sur la route départementale 142 sont terminés depuis le 30 août. Les travaux vont se poursuivre jusqu'à la fin octobre pour une mise en service espérée début 2020. Nous nous excusons pour la gêne occasionnée par le blocage de la route départementale 142 en juillet et en août. Cette période a été retenue afin de perturber le moins possible les transports scolaires. Nous avons été obligés de couper le trafic pour permettre l'enfouissement de la canalisation d'eau entre le puits et le château d'eau. Cette tranchée nous a également permis la mise en place d'un câble haute tension.

Depuis quelques mois, nous avons de nombreux travaux sur les routes de la commune, pour les réseaux de la fibre optique, l'eau potable, l'électricité haute tension et cela a compliqué la circulation, dans et au travers de notre commune et cela a également généré une coupure du câble de téléphone pendant presque un mois pour les habitants de Haute-Souris Méré et Cul Froid. Nous sommes intervenus auprès d'Orange et de Val d'Oise fibre pour que les liaisons soient rétablies au plus vite. Tous ces désagréments doivent conduire malgré tout à des progrès. En effet toute notre commune, y compris les hameaux, est maintenant éligible à la fibre optique et un peu plus de 3000 mètres de lignes aériennes 20 000V seront démontés diminuant ainsi les risques d'accident et de coupure électrique.

Notre PLU est terminé et il est applicable depuis mi-juin. Il sera disponible sur Géoportail urbanisme en octobre 2019. La commune a délibéré pour mettre en place un droit de préemption sur les ventes de propriétés en zone construite ou à construire.

La modification des réseaux de la chaudière de la mairie a commencé en septembre. Nous allons pouvoir gérer les températures en 5 zones distinctes et ainsi pouvoir réduire de 30% notre consommation en fuel. Ces travaux sont subventionnés à 80% de leur valeur HT grâce aux aides de l'Etat et du Parc Naturel Régional.

Pour conclure, un mot sur l'avenir du domaine de Villarceaux. Nous avons assez peu d'informations de la Région Ile de France sur les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt. Il y aurait plus de 20 groupes ou individuels qui sont venus visiter le domaine. La région a reçu plus de 10 dossiers de réponses et les meilleurs projets sont à l'étude actuellement. Nous espérons qu'une solution viable permettant une large plage d'ouverture au public sera retenue. La décision est reportée au second semestre. Le groupe de sauvegarde du domaine incluant bien entendu plusieurs représentants de la commune restent vigilants et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée.

Le Maire,

Philippe Lemoine



LE Puits DU BOIS

D'importants travaux sur la route entre le hameau de la Comté et le cimetière de Chaussy, ont provoqué une gêne cet été pour les habitants du territoire. Pourquoi ce chantier et quelles améliorations en attendre ?

Ces travaux ont permis d'enterrer une canalisation d'adduction d'eau potable, car la commune change de ressource en eau. Pourquoi devoir puiser dans un autre puits ?

Jusqu'alors, l'eau courante du centre bourg de Chaussy vient du puits de Boucagny. Cette ressource en eau a une qualité à la limite des normes actuelles car des pollutions de dérivés de produits phytosanitaires ont été remarquées. De plus cette production en eau est insuffisante en quantité en période estivale. Des restrictions d'utilisation d'eau ont été mises en œuvre plusieurs années de suite. La Fontaine des Dours, ancienne ressource de la commune, utilisée en période sèche, permet d'avoir de l'eau en quantité suffisante. Cette ressource en eau présente une qualité d'eau non potable et nous oblige à mettre en œuvre des restrictions d'utilisation. Dans ce contexte, la commune a mis tout en œuvre pour offrir aux chaussédiens une eau potable au robinet toute l'année.

Après de longues années d'études, appuyées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le Département 95, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP), et différents bureaux d'études (Suez, Safège, Intégrale Environnement), la commune a choisi de créer un nouveau puits. Le forage, appelé puits du Bois, a été réalisé en 2013 sur une parcelle de 300m² située à la Bergerie de Villarceaux. Le propriétaire, la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), que la commune de Chaussy remercie, a cédé ce terrain pour un euro symbolique. Nous remercions également Mme Flanet et M. Sarazin qui nous ont permis le passage de la canalisation dans leur prairie avec une convention et un dédommagement selon les tarifs en vigueur



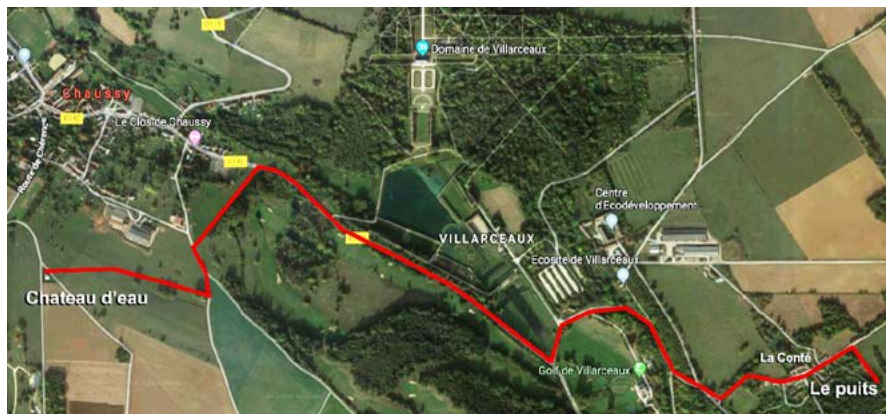
communiqué par la chambre de l'agriculture (136³ pour Mme Flanet et 456³ pour M. Sarazin). Ce nouveau puits sera protégé par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ainsi les pratiques agricoles et forestières de la zone de protection sont réglementées (pas de produit phytosanitaire, épandage de fumier et pâturage limités...). Les habitants de la Comté sont également invités à ne pas utiliser de produits phytosanitaires dans leur jardin pour protéger l'eau du puits.

Cette année, le chantier de raccordement du puits du Bois à la réserve d'eau de la commune est en cours de réalisation.

L'eau du puits du Bois sera distribuée au hameau de la Comté, au château du Couvent et aux maisons sur le golf, dans le bourg de Chaussy et à Boucagny. La commune est en cours de négociation pour reprendre le réseau de distribution d'eau du hameau de la Comté. L'eau de ce hameau sera gérée par le SIAEP comme le reste du village. Haute-Souris, Méré et Cul Froid restent raccordés au réseau de Villers en Arthies.

La canalisation, de 3,2 km passe par des endroits délicats, comme les anciennes carrières de Villarceaux et le pont de la Vinette. Pour ces passages difficiles, il a été nécessaire d'utiliser une canalisation calorifugée.

A la demande de la mairie, ce chantier d'adduction d'eau a été l'occasion, en partenariat avec Enedis,



Dépenses		Recettes	
Lot 1: adduction d'eau pour le hameau de la Comté le Golf et vers le château d'eau de Chaussy	950 000€ HT	Subvention Agence de l'eau	330 000 € HT
Lot 2: équipement du Puits, essai de pompage...	275 000€ HT	Subvention département 95	450 000 € HT
Lot 3: reprise de la distribution depuis le puits de la Comté	75 000 € HT	Reste à la charge des abonnés de Chaussy	440 000 € HT
		partenariat Enedis partage de tranchée	80 000 € HT
Total	1 300 000 € HT	Total	1 300 000 € HT

SUITE >

d'enterrer la ligne électrique haute tension qui allait de Haute Souris vers l'entrée du village au cimetière et vers les habitations de la route de Chérence. La fin de l'installation de la canalisation est prévue fin octobre prochain. Les essais de mise en eau seront réalisés au mois de novembre. Les travaux restant à réaliser seront : construction d'un local technique au puits, équipement du puits (pompe...), clôture de la parcelle, mise en conformité du réservoir de Chaussy et obtention des autorisations administrative de mise en service.

Ce chantier, d'une grande importance pour le village dans la fonction essentielle qu'il revêt aura nécessité un

investissement important en temps de travail pour votre conseil municipal et également sur le plan financier. On trouvera ci-dessus les grandes lignes budgétaires de ce projet.

Les premières études ont commencé en 2008 et ont déjà nécessité 26 000€ d'études préalables, 120 000€ de forage d'essai et définitif et 58 000€ d'études de protection et de Déclaration d'Utilité Public.

Le budget prévisionnel est réalisé pour la période comprise entre 2018 et 2020 et les subventions du lot 3 et des dernières études n'ont pas encore été demandées.

Le changement de ressource d'eau se fera certainement au printemps 2020. Nous vous en tiendrons informés.

SYNTHESE DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 28 MARS, 28 MAI ET 28 JUIN 2019

Vote des Comptes Administratif et de Gestion 2018 pour le budget « Commune » : après avoir entendu les comptes article par article et après que Monsieur le Maire se soit retiré, le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité :

-Fonctionnement : résultat de clôture	excédent de 541 937.65 €
-Investissement : résultat de clôture	déficit de 89 172.01 €
Soit un résultat cumulé excédentaire de	452 765.64 €

Vote des Comptes Administratif et de Gestion 2018 pour le budget « Eau & Assainissement » : après avoir entendu les comptes article par article et après que Monsieur le Maire se soit retiré, le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité :

-Fonctionnement : résultat de clôture	excédent de 132 422.22 €
-Investissement : résultat de clôture	excédent de 47 650.73 €
Soit un résultat cumulé excédentaire de	180 072.95 €

Affectation des résultats 2018 du budget « Commune » : l'affectation des résultats est impactée cette année par la dissolution du CCAS et par le transfert de compétence « stockage et distribution d'eau potable » au SIAEP Vexin Ouest.

Investissement	Report déficit:	- 89 172.01 €	
	transfert eau/SIAEP	+ 40 000.00 €	report au cpte 001- 49 172.01 €
Affectation au 1068:			+ 49 172.01 €
Fonctionnement	Report excédent	492 765.64 €	
	transfert eau/SIAEP	+ 10 000.00 €	
	CCAS	+ 5 217.87 €	report au cpte 002 507 983.51 €

Accepté à l'unanimité

A L'AIR LIBRE, LE BRULAGE DES DECHETS VERTS EST INTERDIT POUR LES PARTICULIERS



Une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé. A l'aube des tailles d'automne, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit (l'herbe issue de la tonte, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les

résidus de débroussaillage, les épluchures,...). Brûler ses déchets verts dans son jardin est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 € (source ministère de l'intérieur). L'intérêt n'est pas de sanctionner mais de bien comprendre que pour le bien de tous et le mieux vivre ensemble, ce type de pratique est à proscrire. Les pratiques alternatives existent telles que le compostage, le broyage et paillage, la tonte mulching, l'apport en déchetterie...

BRULER 50 KG DE DECHETS VERTS, C'EST POLLUER AUTANT QUE DE ROULER 18 000 KM AVEC UNE VOITURE ESSENCE RECENTE !

Affectation des résultats 2018 du budget « Eau & assainissement » :

Report Investissement :	47 65073 € - 40 000 € (transfert eau/SIAEP)	7 65073 €
Report Fonctionnement :	132 422.22 € - 10 000 € (transfert eau/SIAEP)	122 422.22 €
Accepté à l'unanimité		

Vote des taxes directes locales pour 2019 :

après avoir étudié le tableau comparatif des résultats sur trois ans qui fait apparaître une diminution de la capacité d'autofinancement, les simulations des recettes fiscales avec les bases 2019 communiquées par les Finances Publiques (avec taux identiques à l'an dernier ou augmentation de 3% ou 5% de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti (la taxe foncière « non bâti» étant déjà dans la fourchette moyenne nationale)), les prévisions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement pour 2019, le Conseil Municipal décide à la majorité avec 4 abstentions, d'augmenter de 3% la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti, soit pour 2019 :

- Taxe d'habitation	11.18 %	(années antérieures : 10.85%)
- Taxe Foncière (bâti)	7.32 %	(années antérieures : 7.11 %)

Vote des subventions aux associations :

le Conseil Municipal décide, à la majorité avec 1 voix contre (du fait des baisses de subventions à certaines associations), de reconduire les mêmes subventions que l'an dernier à l'exception de la Croix Rouge qui n'intervient plus à Chaussy et du Théâtre Hubert Jappelle qui avait perçu l'an dernier, à titre exceptionnel du fait d'une représentation à Chaussy, une somme plus importante. Les nouvelles demandes provenant de l'association La Source-Villarceaux et de l'association des Chasseurs de Chaussy sont acceptées.

Vote du Budget Primitif 2019 pour le budget « Commune » :

ASCE : 360 €	La Source-Villarceaux : 360 €
Association des	Association Vie Libre : 175 €
Chasseurs de Chaussy : 360 €	Festival Théâtral du Val d'Oise : 110 €
Chaussy Football Club : 360 €	Fondation du Patrimoine : 75 €
Club de l'Amitié : 780 €	Foyer Socio-Educatif du Collège : 320 €
Comité des Fêtes : 2 610 €	Le Temps de l'Eveil : 360 €
(participation au frais de feu d'artifice)	Les Amis du Vexin : 50 €
Foyer Rural de Chaussy : 780 €	Théâtre Hubert Jappelle : 360 €
Image & Patrimoine : 360 €	

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le BP 2019 comme suit :

Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 951 748,51 €

Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 425 860.61 €

Il semble qu'il soit difficile de baisser davantage les dépenses de fonctionnement mis à part les dépenses

LA FIBRE EST ARRIVÉE À CHAUSSY

Depuis plusieurs mois, la fibre (réseau VORTEX) se déploie à Chaussy et pour une majorité d'habitations, il est désormais possible de se raccorder. A ce jour, 6 fournisseurs se sont positionnés :

Coriolis, Videofutur, K-Net, Ozone, Nordnet et Bouygues. Au fur et à mesure du temps, d'autres fournisseurs se présenteront.

Grâce à la fibre optique, chacun(e) pourra profiter d'une connexion Très Haut Débit plus stable et plus rapide, avec des débits allant de 100 à 1000 Mbits/seconde. Concrètement, cela vous permet de regarder la télévision et des vidéos à la demande en Haute Définition ou 4K en simultané sur plusieurs écrans, de télécharger et profiter en quelques secondes de contenus multimédias (musiques, jeux vidéos, applications,...),

de travailler efficacement depuis votre domicile, d'envoyer des fichiers volumineux, de rejoindre des vidéoconférences, de profiter du cloud,...

Combien coûte le raccordement ? Selon le fournisseur que vous choisirez et sa politique commerciale, il pourra facturer des frais de raccordement ou bien prendra les travaux à sa charge.

Pour tout savoir, rendez-vous sur le site www.valdoisefibre.fr. Tester votre éligibilité, choisir un fournisseur,... Même si l'ensemble des habitations de la commune n'est pas encore raccordable à ce jour, les travaux avancent vite et tous devraient avoir accès à la fibre au plus tard en 2020.



d'énergie qui devraient baisser du fait des nouvelles installations ; en revanche des recettes supplémentaires sont évoquées: la future vente du terrain de la Gendarmerie et l'aménagement d'un logement dans l'ancien presbytère pour la mise en location.

Vote du Budget Primitif 2019 pour le budget

«Assainissement»: le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le BP 2019 comme suit:

Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 165 152.52 €. Investissement: les dépenses et les recettes s'équilibrent à 87 844.30 €

Renouvellement des contrats IMAGINE'R

tiers payant Scolaire et tiers payant Etudiant: les contrats avec l'Agence IMAGINE'R pour le versement des subventions aux titres de transport «scolaire» et «étudiant» doivent être renouvelés chaque année. Le renouvellement des contrats accepté à l'unanimité. La participation est maintenue à 50% du prix des cartes de transport pour les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants.

Prise en charge des frais engendrés par un cheval

de Boucagny: Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été appelé pour un cheval de la Ferme de Boucagny qui ne pouvait plus se lever et souffrait dans un pré; le vétérinaire qui s'était déplacé, avait jugé qu'étant donné l'âge et l'état de santé de cet animal, il devait être euthanasié. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son accord pour que la commune prenne en charge les frais de vétérinaire et d'euthanasie (245.66 €) et les frais d'équarrissage (380 €).

Indemnités de conseil du trésorier-payeur: l'an dernier, le Conseil Municipal avait refusé de verser l'indemnité de conseil à la perceptrice jugeant ses conseils et/ou services non satisfaisants. En septembre 2018, la perceptrice a été mutée et remplacée par Madame BELLIER dont le travail est reconnu par tous. Madame BELLIER s'est déplacée en mairie pour rencontrer le maire et la secrétaire ; elle a passé plusieurs heures pour expliquer les évolutions réglementaires et les possibilités de connaître différents indicateurs de gestion via l'application Helios. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 100% de son indemnité de conseil à Madame Bellier, soit 14077 € brut pour 4 mois en 2018.

Périmètre concerné par le transfert de compétence

«eau potable» au SIAEP Vexin Ouest: en complément à la délibération n°2018-49 du 08/11/2018, le Conseil Municipal précise que les compétences «stockage» et «distribution» d'eau potable transférées au SIAEP du

Vexin Ouest en date du 1er janvier 2019 concernent la gestion de l'eau potable à Chaussy à l'exception des hameaux de Haute-Souris, Cul Froid et Méré qui demeurent alimentés par le Syndicat d'Eau Potable de Villers-en-Arthies, Chérence et Chaussy.

Le SIAEP Vexin Ouest a été dans l'obligation de modifier ses statuts et son règlement intérieur suite à l'intégration des communes de Chaussy et d'Omerville. Ce transfert au SIAEP Vexin Ouest en contrat avec



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

La municipalité déplore l'apparition d'une décharge sauvage qui a pris place dans et à côté des poubelles de la salle des fêtes.

Du verre est mis dans toutes les bennes alors que le bac dédié est juste à côté.

Début septembre, la benne jaune a été refusée par le SMIRTOM pour cause de mauvais tri. Nous y trouvions entre autres un pneu, une piscine gonflable, un article de puériculture de type siège auto (on s'interroge sur l'exemple donné aux enfants !).

Pour rappel, ces encombrants devraient normalement être amenés en déchetterie par des citoyens responsables.

La benne destinée aux déchets ménagers de la salle des fêtes est également mise à disposition des résidents secondaires pour que leurs poubelles ne restent pas sur les trottoirs jusqu'au vendredi.



VEOLIA a donné lieu à plusieurs erreurs concernant les adresses des abonnés et/ou le relevé des index des compteurs.

Monsieur le Maire invite les abonnés à contacter VEOLIA pour que tout soit remis en ordre mais aussi à informer la mairie de leurs problèmes afin d'en faire une synthèse qui sera transmise à VEOLIA et au syndicat. La facturation de l'eau comprend une part fixe correspondant à l'abonnement pour le semestre à venir et une part variable calculée sur les m³ réellement consommés, sachant que chaque prestation est scindée en deux entre le syndicat et VEOLIA. Il faudra demander à VEOLIA de tailler les haies à la station de Boucagny et au réservoir.

Approbation des modifications des statuts et du règlement intérieur du SIAEP Vexin Ouest :

Monsieur le Maire relate la réunion qui a eu lieu au Conseil Régional d'Ile-de-France en présence des représentants du SIAEP Vexin Ouest, Intégrale Environnement, Veolia, de la Fondation Charles Leopold Mayer, de Messieurs Labussière et Gross, de Madame Fernex et d'un responsable des affaires juridiques.



La région a confirmé sa décision d'arrêter l'exploitation du Puits de La Comté; les questions qui se posent sont comment rétrocéder le puits, à qui et à quel coût ?

La Région souhaite se raccorder au Puits du Bois pour les châteaux et la protection incendie.

La Fondation souhaite reprendre le Puits de La Comté et utiliser l'eau pour l'Ecocentre et éventuellement le domaine de Villarceaux géré par la Région. La bache et les pompes feraient l'objet d'une transaction distincte vers le SIAEP Vexin Ouest.

Le Puits du Bois devrait alimenter le Hameau de La Comté y compris les maisons de la Fondation, les 2 maisons « Sous La Butte » et fournir de l'eau aux maraîchers pour leur local technique.

Une réunion a eu lieu le 9 juillet matin à Chaussy, après la réunion de chantier, afin de lister les questions techniques et les coûts associés.

Point sur les travaux du raccordement du Puits du Bois

le département a notifié la subvention à hauteur de 450 000 € environ et l'Agence de l'Eau a confirmé que le dossier était complet, l'instruction est en cours. Les travaux ont commencé le 10 juin, un tronçon de la RD142 a été fermé pendant 2 mois et une déviation a été mise en place entre le croisement du golf et le cimetière. Deux chantiers ont lieu en même temps, l'un de La Comté au Golf par ATC TP et l'autre du golf au cimetière puis vers le réservoir par SFDE.

Le SIAEP a attendu mi-juillet, la notification de l'Agence de l'Eau pour la subvention de la station de pompage; les travaux devraient être subventionnés à hauteur de 70% du montant subventionnable.

Enfouissement des lignes électriques:

ENEDIS a commencé les travaux par la Rue de la Gendarmerie, environ 3 kms de lignes aériennes vont être déposées jusqu'à Haute-Souris. Ensuite l'enfouissement des lignes se fera en même temps que le réseau d'eau ; les travaux devraient durer environ 5 mois, jusqu'à fin octobre.

A Haute-Souris, le marché est signé avec la société BIR pour environ 194 000 € ; les travaux ont commencé à la rentrée de septembre pour 5 mois.

Montant de la participation aux frais scolaires: il s'agit du montant de la participation aux frais de scolarité des communes de résidence des enfants qui sont scolarisés à l'école de Chaussy mais non domiciliés dans la commune. Le prix moyen départemental transmis par l'Union des Maires du Val d'Oise pour 2019/2020 est :

- Ecole primaire 455, 46 €
- Ecole maternelle 662, 65 €

Il est rappelé que les demandes de scolarisation à Chaussy d'enfants non domiciliés dans la commune sont examinées conjointement par l'école et la mairie, sont acceptées ou non en fonction des effectifs et de l'organisation de l'école et sont soumises à la signature d'une convention pour dérogation entre les communes de résidence et de scolarisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la participation aux frais scolaires pour l'année 2019/2020 à 455 € pour un enfant en primaire et 662 € pour un enfant en maternelle.

Institution du Droit de Prémption Urbain: Monsieur le Maire rappelle que le PLU a été approuvé lors du dernier conseil municipal, le 28 mai 2019. Les conseillers municipaux ont été destinataires de tous les documents définitifs. Monsieur le Maire présente les cartes de zonage ; des modifications concernant le ruissellement ont été refusées, les remarques du commissaire-enquêteur ont été prises en compte. Monsieur le Maire propose également d'instituer le Droit de Prémption Urbain simple, sur le territoire communal classé en zones urbaines et en zones à urbaniser par le PLU ce qui permet d'être informés des ventes de terrains constructibles ou de bâtis et éventuellement de préempter ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'instituer le DPU.

Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS)

• Lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires et Adjointes de la CCVVS, un membre de la direction du GHIV (Groupement Hospitalier intercommunal du Vexin) est intervenu pour faire le point sur la restructuration des hôpitaux de Pontoise, Magny, Méru, Marines, Aincourt, ...

Les services d'Aincourt seront rapatriés à Pontoise dans 5 à 10 ans afin de rapprocher les unités de rééducation et de soins. Les consultations des spécialistes exerçant à l'hôpital de Pontoise seront renforcées sur le site de Magny-en-Vexin.

• La Ville de Magny-en-Vexin avait attaqué la délibération de la CCVVS instituant la Fiscalité

Professionnelle Unique (FPU) pour cause de délai insuffisant entre la convocation et la délibération. Le Tribunal Administratif a donné raison à Magny-en-Vexin, la délibération n'est pas valide sur la forme mais un effet rétroactif semble très compliqué. Les conseillers communautaires de la majorité de Magny sont revenus et ont siégé au dernier Conseil Communautaire. Après la réunion du bureau, le Conseil Communautaire sera de nouveau réuni pour délibérer spécifiquement sur la mise en place de la FPU.

Il a été rappelé que le Contrat de Ruralité qui pouvait permettre d'avoir des subventions pour le développement économique n'a pas été demandé par la CCVVS.

• Proposition d'accord local portant sur la recomposition de l'organe délibérant de la CCVVS :

Monsieur le Maire explique qu'il faut délibérer pour la recomposition du conseil communautaire en 2020 suite aux élections municipales. Le droit commun propose 45 délégués : 14 représentants à Magny-en-Vexin, 2 représentants aux communes de 600 à 1000 habitants et 1 représentant (avec 1 suppléant) aux communes de moins de 600 habitants. La CCVVS propose 47 délégués : 12 représentants pour Magny-en-Vexin, 2 représentants aux communes de 450 à 1000 habitants et 1 représentant (avec 1 suppléant) aux communes de moins de 450 habitants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'accepter la représentation proposée par la CCVVS avec 4 voix « Pour », 2 voix « Contre » et 8 Abstentions.

Déclassement de la Sente du Lavoir du domaine public au domaine privé communal :

afin de finaliser l'échange de terrain décidé il y a de nombreuses années, lors du mandat précédent, dans le cadre de la réhabilitation du Lavoir à Paulin, (l'EARL SARAZIN est autorisée à cultiver la sente du Lavoir, en contrepartie elle laisse une bande de 5 mètres de large au-dessus du lavoir), la sente du Lavoir doit être déclassée et entrer dans

le domaine privé communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de classer la Sente du Lavoir dans le domaine privé communal. Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous avec le notaire.

Tarifs communaux au 1er septembre 2019 (salle des fêtes, cantine, garderie, ... etc) : les tarifs communaux sont revus chaque année en septembre pour l'année scolaire à venir ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les mêmes tarifs que l'an dernier. *Ces tarifs sont indiqués à la fin de ce journal.*

Salle des fêtes : le Conseil Municipal confirme en outre, que la régie et l'éclairage sont mis à la disposition des associations mais pas lors des locations privées.

Madame Lucas évoque la chaleur lors de la soirée « danse » et la dangerosité du petit escalier : le système de chauffage permet l'été, de ventiler la salle et l'escalier devra être muni d'une rampe et devenir fixe.

La commune étudie la possibilité de mettre en place une sonorisation de la salle des fêtes qui serait utile à toutes les associations qui organisent des manifestations. Les devis pour cette sonorisation sont en attente ; la participation des associations pourra se réaliser par une baisse de la subvention communale pendant quelques années.

Cantine : Monsieur le Maire informe les conseillers d'un contrôle sanitaire inopiné qui a eu lieu mardi 25 juin 2019. L'inspectrice a jugé la cantine bien tenue et propre, et n'a pas fait mention d'infraction majeure. Nous attendons toutefois, le rapport écrit pour vérifier si des actions seront nécessaires.

Les conseillers municipaux remercient le personnel communal en charge de la cantine.

Nomination d'un référent « canicule » : la Préfecture demande qu'un référent soit nommé pour les communications et actions à mener auprès des personnes vulnérables en cas de canicule. Madame Paul qui exerce cette responsabilité actuellement, sans avoir été désignée en conseil, s'est portée candidate et est désignée « référente canicule » à l'unanimité ; Monsieur Morin propose son aide en cas de besoin ou en cas d'absence de Madame Paul.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Sarazin annonce que les travaux de maîtrise du ruissellement devraient commencer ; le Syndicat de l'Aubette va réunir un Comité de Pilotage à Chaussy pour déterminer les priorités.

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réception de cartes postales des deux escrimeurs calcédoniens pour remercier de la subvention accordée dans le cadre de leur participation

aux championnats de France en Guadeloupe : ils sont arrivés 8ème.

- Châteaux de Villarceaux : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) n'avait pas donné lieu à l'envoi de suffisamment de dossiers, fin avril ; il a donc été prolongé jusqu'au 15 mai. Finalement 23 candidats sont venus visiter, 12 dossiers ont été déposés et 4 retenus : pour ces derniers, il s'agit de projets culturels. La Fondation a demandé des estimations du prix de vente à une agence immobilière spécialisée.

- Routes et trottoirs de la commune : un dossier de demande d'aide au titre du programme ARCC Voirie va être déposé auprès du Conseil Départemental ; une commission composée d'élus (M. Lemoine, Maire, Mme Lucas, Messieurs Bourbon, Besnard et Morin) va devoir étudier les différents travaux à réaliser et les classer par ordre d'urgence. Le projet d'un arrêt de bus Route de Villers ou Route de Magny va être relancé.

- Beaucoup de casse et de vandalisme sur la commune : les bancs, table et autre mobilier ont été mis en vrac au Lavoir à Paulin, la table d'orientation dans le chemin Route de Magny a été endommagée, le grillage du tennis est découpé. En plus, un camion

a endommagé le réverbère et le mur au niveau du 16 Rue de la Gendarmerie : un constat a été dressé.

- De nombreux arrêtés de circulation ont été édités à la demande des entreprises car de nombreux travaux ont lieu à Chaussy cet été (réseau d'eau, réseau électrique, fibre, particuliers... etc). Nous devons être vigilants car la circulation risque d'être difficile dans le village et les hameaux sur les 5 prochains mois. Il est rappelé que toutes les associations et/ou élus doivent demander en mairie, les salles communales quand ils en ont besoin, afin qu'un calendrier d'occupation soit tenu pour la salle des associations et la salle du conseil, comme pour la salle des fêtes.

- Travaux sur le réseau de chauffage et de régulation : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la notification de la DETR (40%) pour le réseau de chauffage est arrivée en mairie et que celle de l'aide du PNR (40%) ne devrait pas tarder. Les travaux, réalisés par l'entreprise Zymberi, doivent débuter en septembre.

POINT SUR LA DISTRIBUTION DE BACS POUBELLES,

d'après l'AG du SMIRTOM du 27/06/2019

Le nouveau marché de fourniture/distribution des bacs a été attribué à la société ESE. Le volume des bacs attribué à chaque usager sera déterminé en fonction du nombre de personnes au foyer. Le panel de bacs disponible a été élargi par rapport au précédent marché:

Ordures ménagères: Cuve grise, couvercle gris Bac pucé / 120 litres, 240 litres, 360 litres et 660 litres

Emballages papier: Cuve grise, couvercle jaune 120 litres / 240 litres, 360 litres et 660 litres

Verre: Cuve grise, couvercle vert /120 litres et 240 litres

Les modalités de distribution seront les suivantes :

- **1ère phase : gestion des besoins enregistrés dans le fichier de réclamations avec livraison des bacs entre septembre et mi-octobre 2019**

Les usagers s'étant signalés auprès du syndicat recevront fin juin/début juillet un courrier adressé les invitant à répondre à une enquête de dotation.

Les anciens bacs seront repris lors du même rendez-vous s'ils sont vides.

- **2nde phase : livraison des bacs entre mi-octobre et décembre 2019**

L'ensemble des usagers recevra une information distribuée par La Poste.

Les usagers n'ayant pas reçu leurs bacs ou ayant besoin d'un ajustement pourront faire leur demande via le

site Internet, N° vert ou par courrier. Les bacs seront distribués en porte à porte.

Il n'est pas utile de téléphoner au SMIRTOM du Vexin actuellement. Soit les usagers sont déjà enregistrés dans le fichier de réclamations, auquel cas ils seront contactés en 1ère phase, soit ils ne sont pas encore enregistrés et ils recevront de toute façon le courrier lors de la 2nde phase et pourront répondre à ce moment-là.

À partir de janvier 2020 l'ensemble des usagers devrait avoir reçu les trois bacs. Il s'agira de maintenir le parc de bacs en état (nouvelles dotations, détériorations, vols, réajustements). Les demandes continueront à être enregistrées par ESE via le site internet ou le N° vert et les livraisons s'effectueront sous un délai de 2 mois dans les mairies, comme par le passé, où les administrés pourront venir les récupérer.

Tous les bacs seront livrés avec une étiquette adresse et une étiquette consignes de tri.

Les usagers recevront également un flyer leur rappelant les déchets acceptés/refusés dans chaque bac.

Une fois la distribution terminée sur l'ensemble du territoire, seuls les déchets présentés dans les nouveaux bacs SMIRTOM du Vexin seront collectés. Les équipages SEPUR auront la consigne de signaler les bacs non conformes, les sacs...



ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ÉCOLE DE CHAUSSY

2019 a encore été jalonné d'événements joyeux et festifs organisés où co-organisés par l'ASCE.

Grâce à la participation active et précieuse des maîtresses et des enfants de l'école ainsi que des parents d'élèves et parfois d'autres associations du village, ces rendez-vous ont encore été un succès, pour le bonheur des petits et des grands.

En mars, c'est le carnaval qui a réuni les enfants et leurs parents : petite procession d'écoliers déguisés derrière l'énorme planète en papier mâché fabriquée de leurs mains à l'école (merci à Anne pour son aide dans la réalisation de la structure), puis ronde autour d'un grand feu de joie au stade. Enfin, retour à l'école où le Club de l'amitié a une fois de plus régalé nos bambins de délicieuses crêpes. Merci encore aux cuisinières !

En avril, la brocante a attiré les foules car le beau temps était au rendez-vous. Grâce à l'aide

des parents d'élèves, la buvette, tenue par l'ASCE et son armée de volontaires a vendu pas moins de 40 kilos de saucisses grillées, 100 kilos de potatoes maison, des parts de gâteaux et des boissons par centaines ! Il en fallait de l'énergie et de la bonne humeur pour tenir le coup jusqu'au soir. Bilan très positif: encore une belle journée pour le village et l'occasion pour les calcédoniens d'apprendre à se connaître dans «l'effort du travail» ou autour d'un verre.

Enfin, l'année scolaire s'est terminée en beauté avec la kermesse de l'école. Une fois de plus, les enfants nous ont ravis avec un magnifique spectacle, drôle et poétique, sur le thème de la planète. Des chants et des danses orchestrés de main de maître par les institutrices et assistantes maternelles. Bravo à tous !

Place ensuite à un déjeuner chaleureux dans la cour de l'école et à la fête et aux rires avec les jeux, animations et la tombola toujours très attendue.

La saison 2019 – 2020 s'annonce tout aussi riche.

Avant Noël, les enfants frapperont à vos portes pour vous proposer leur calendrier et autres surprises et fort probablement courant février, nous organiserons le dîner annuel à la salle des fêtes pour les enfants et parents de l'école.

À vos agendas !

Nous en profitons pour rappeler que les actions menées par l'ASCE ont deux buts principaux : favoriser les rencontres et l'animation du village et collecter des fonds pour l'école qui peut ainsi offrir à nos enfants de bons équipements et de belles sorties.

Sans votre aide et votre bienveillance nous ne sommes rien ; alors continuez à répondre nombreux à nos invitations !

La prochaine assemblée générale aura lieu le 8 octobre à 18h30, salle des associations à la mairie. Parents, venez nombreux nous faire parts de vos envies et suggestions.



À L'ÉCOLE CETTE ANNÉE SERA CHÂTEAUTESQUE



En effet, chaque année scolaire, l'équipe enseignante choisit un thème sur lequel les élèves des 3 classes vont plus particulièrement travailler. L'an dernier : la planète bleue, en 2018/19 : le cirque et cette année sera axée sur les châteaux... Les princes, princesses, chevaliers et ménestrels n'auront bientôt plus de secret pour nos élèves !

Cette année, ils sont au nombre de 63 répartis ainsi dans les 3 classes:

- 20 en classe maternelle (petite, moyenne et grande sections): Sandrine FURIC
 - 20 en classe de CP/CE1/CE2 Catherine GLAUS
 - 23 en classe de CM1/CM2: Françoise BUISINE
- Deux ATSEM secondent

efficacement et toujours dans la bonne humeur les enseignantes: Nathalie Thuriès à temps complet et Virginie Boirot à mi-temps ainsi qu'une Aide de Vie Scolaire (pour le suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap: Sabrina Difrancesco)

Depuis 3 ans, l'école a repris un rythme de travail sur 4 jours, il n'y a plus classe le mercredi matin. Les élèves ont classe 3h30 le matin, moment de la journée où ils sont le plus attentifs et 2h30 l'après-midi 8h35/12h15 et 13h35/16h15.

Des activités complémentaires leur sont proposées le lundi et le mardi soir par les enseignantes: soutien scolaire et jeux coopératifs faisant travailler la logique, l'esprit de déduction ou le repérage dans l'espace sont au programme.

Le plan Vigipirate est toujours d'actualité, l'accès à l'école est sécurisé, les portails sont désormais fermés à clé et des exercices d'évacuation ou de confinement ont lieu régulièrement. Nous ne pouvons plus accepter en classe les parents qui accompagnent leur enfant en classe maternelle comme par le passé, et nous le regrettons. Les personnes désirant entrer dans l'école durant les heures scolaires doivent le faire savoir par téléphone et sonner au portail côté cantine.

De nombreuses sorties sont prévues cette année dont le financement est pris en charge en partie par la municipalité que nous remercions chaleureusement et par l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole (ASCE). Cette année tous les élèves auront le plaisir de visiter le château de Versailles, de se rendre au CDFAS d'Eaubonne (grand centre d'athlétisme indoor) ou encore de participer aux Automnales de Genainville. Les grands se sont inscrits comme l'an dernier au concours Patrimoine en Poésie et espèrent bien cette fois-ci remporter un prix !

L'année scolaire a commencé sous le soleil et s'annonce encore une fois riche de projets culturels et sportifs.



THÉÂTRE AU CHAMPS

Dans le cadre du Festival Théâtral du Val d'Oise, dimanche 10 novembre 2019 (jour du marché de Chaussy), trois caravanes spectacles (La Caravane, Avion Papier et Paysage intérieur #1 Quintessence – et L'Escapade) formeront un petit village forain avec un espace convivial et la possibilité de voir les trois spectacles (accès libre).

Une façon insolite et festive de découvrir des propositions artistiques et de partager des moments de théâtre. Elles seront accompagnées par L'Escapade - la caravane du Festival - centre culturel de poche qui s'installe au fil des projets dans tout le département créant à chaque étape un espace chaleureux de rencontres et d'échanges pour toutes et tous. A noter dans vos agendas !

D'autres spectacles à voir également sur la communauté de communes dans le cadre de ce festival (les programmes seront distribués dans vos boîtes à lettres).





LA SOURCE - VILLARCEAUX SEPTEMBRE 2019

Durant ces 10 derniers mois, tous les élèves de l'école primaire de Chaussy (95) ont rencontré l'artiste Ecrivain, Victor Coutard, en résidence artistique soutenue par la Région Ile-de-France et l'Association la Source- Villarceaux.

Le projet de recherche et d'écriture mené lors de la résidence qui a eu pour ambition de créer une série de portraits littéraires imaginés et glanés sur le territoire, sous forme de « paréidolies », prend fin en septembre 2019.

Nous serons ravis de vous présenter les travaux de vos enfants de cette résidence lors du vernissage de l'exposition annuelle Face à Face- Atelier XVII.



ANNEE 2019 - TRIMESTRE DE OCTOBRE A DECEMBRE - LA SOURCE-VILLARCEAUX

Période	Date	Artiste	Projet	Participant
Mercredis	2 octobre au 18 décembre 10h-16h	Lucie Passama Domitille Martin	Céramique/modélage Projet terre qui rejoindra l'installation de la Résidence des 2 artistes	12 places 6-12 ans Selon tarifs établis
Vacances Toussaint	21 au 25 octobre 10h-16h	Lucie Passama Domitille Martin	Céramique/modélage Projet terre qui rejoindra l'installation de la Résidence des 2 artistes	12 places 6-14 ans Selon tarifs établis
		Mireille Guérin	Tissage en ficelle et multiples accessoires	12 places 8-14 ans Selon tarifs établis
	28 au 31 octobre 10h-16h	Lucie Passama Domitille Martin	Céramique/modélage. Projet terre qui rejoindra l'installation de la Résidence des 2 artistes	12 places 6-14 ans Selon tarifs établis
		Laure Wauters	Sculpture Projet archéologique et géologique en lien avec le PNR et l'AOJE d'Ennery	6 places 12-16 ans Selon tarifs établis
Vernissage Exposition annuelle Face à Face Atelier XVII	Samedi 12 octobre	Journée 11h-18h		
Exposition Face à Face Atelier XVII	12 octobre au 7 novembre	Lundi au vendredi 14h-17h	Dans les communs du Château de Villarceaux Mise en scène de 40 ateliers, exposés en face des œuvres des artistes qui les ont dirigés.	Visite libre
	8 novembre au 3 décembre	Lundi au vendredi 10h-12h 13h-16h		
Atelier artistique en famille	Samedi 23 novembre 10h-16h	Lucie Passama Domitille Martin	Céramique/modélage En lien avec le PNR et le REAAP nous proposons un atelier de création partagé entre les parents et leurs enfants qui rejoindra l'installation de la Résidence des 2 artistes	15 places Tout âge 5€ par personne
Fête de fin d'année	Vendredi 13 décembre 19h-23h	DJ musique	Salle des fêtes de Chaussy Tout rouge/ Tout bouge Pour Noël	Place libre Tout âge 1€ par personne
Opéra Bastille à Paris	Dimanche 8 décembre 11h-18h	Avec le soutien de l'Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris	A confirmer	12 places Transport à charge des familles





JAZZ À CHAUSSY - CARTON PLEIN

Le succès rencontré lors des 3 éditions du Jazz à Chaussy nous amène à reconduire l'expérience cette année. Des soirées variées qui nous ont amené à recevoir Jazz Code (Jazz funk), Alula (Afro Jazz) et M. Rember Duarte (reprise de grands standards de Jazz avec un big band). Dans une ambiance conviviale et intime, le public a pu

apprécier de délicieuses assiettes de charcuteries accompagnées de vins sélectionnés par un caviste tout en se laissant entraîner dans l'univers si riche du Jazz. Professionnels ou amateurs avisés, les musiciens ont offert des prestations de grande qualité et ont été enchantés par l'accueil que le public leur a réservé. Bien que la programmation

pour cette saison ne soit pas encore arrêtée, vous pouvez désormais retenir ces 3 dates (vendredi soir) : 29 novembre, 8 janvier et 3 avril.

Retrouvez-nous sur la page Facebook : Jazz à Chaussy, pour revivre ces bons moments et se tenir au courant de notre actualité.

RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES EN VEXIN 26 - 27 OCTOBRE 2019

Une manifestation ouverte à tous

Que vous soyez débutant ou photographe expérimenté les Rencontres Photographiques sont faites pour vous !

Accessibles à tous, elles permettent de rencontrer d'autres passionnés d'images pour

partager vos expériences, en apprendre plus ou bénéficier de conseils, transmettre un savoir-faire, vous permettre d'exposer pour la première fois.. ou plus, passer un bon moment entre amis.

N'hésitez pas à faire participer vos enfants et adolescents.

Quel que soit l'appareil photo et le support utilisé, ils auront eux aussi leur espace d'exposition. Une expérience qui pourrait susciter quelques vocations...

Inscrivez-vous avant le 14 octobre

REGLEMENT

Thème photographique : Le thème général ou plus exactement la démarche photographique est le reportage. Cela permet de présenter ou de structurer un événement, un sujet, un lieu, une personne... Pas besoin d'aller au bout du monde, il peut se faire sur son pas de porte. Les photos peuvent s'accompagner d'un texte explicatif, mais obligatoirement d'un titre. Catégorie : libre
Nous faisons tous du Photoreportage, dès que nous prenons plusieurs clichés d'un anniversaire, d'une animation de quartier, du travail d'un artisan, d'un sujet particulier en vacances (architecture, métiers, flore, faune...). Vous choisissez votre sujet.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter un minimum de 3 photos et un maximum de 10 tirages, en 1 ou deux séries (4 + 6, 5 + 5, 3 + 7).

La série de photos devra comporter un titre et un besoin la localisation des clichés

Le support peut être en tirage imprimante ou tirage professionnel. Les photos doivent être collées sur un carton d'un format minimum de 30 x 40 ou mis dans un cadre photo. Les photos doivent comporter un système d'attache. Pour des raisons d'esthétisme nous conseillons l'utilisation d'un passe partout, voire de cadres. Attention à soigner la découpe.

Elles doivent comporter au dos, le titre et le numéro d'ordre dans la série.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux photographes de participer à l'accrochage de leurs photos.

Pour des raisons d'organisation, il est demandé aux participants de confirmer leur participation au moins une semaine avant les Rencontres.

L'objectif de ces Rencontres Photographiques étant avant tout d'initier des échanges conviviaux entre photographes « du débutant au plus expert », il est demandé aux participants d'être présents l'après-midi et la soirée du samedi. Un repas est proposé aux participants pour prolonger la soirée en toute convivialité.

Par mail : rencontresphotographiques@gmail.com / Sur la page Facebook : Rencontres Photographiques en Vexin
Renseignements : Patrick Monin au 06 72 92 65 09 - Thierry Tavoni au 06 45 66 65 82
Blog : <https://rencontresphotographiquesenvexin.blogspot.com>

DOMAINE DE VILLARCEAUX : UNE ANNÉE ÉTINCELANTE.

La saison 2019 du domaine de Villarceaux s'achève... Le domaine fermera ses portes le dimanche 20 octobre, après plusieurs mois d'activités intenses et d'animations de qualité...

Au-delà des visiteurs du site, ouvert, rappelons-le, librement du mardi au dimanche, et qui furent plus nombreux cette année que l'an dernier, le public, fidèle à nos rendez-vous, a répondu, en nombre, aux diverses propositions qui lui étaient faites : des journées européennes des Métiers d'Art, consacrées cette année, aux métiers de l'aiguille aux Journées du patrimoine, sans oublier le Rallye de Pâques des Juniors, les concerts, dont celui du festival d'Auvers, au succès mérité ou le troublant «Chant de l'Orient» avec la talentueuse Fanny Perrier-Rochas, la Nuit des Musées en nocturne, les Rendez-vous au jardin, les initiations à l'apiculture, le grand pique-nique en musique pour célébrer la Fête Nationale, le 14 juillet ou la Fête

des Plantes qui s'installe petit à petit dans le paysage !

Villarceaux a contribué également au succès des manifestations créées par le Conseil Régional en Ile de France : «Patrimoine en Poésie», avec les élèves de l'école de Chaussy et les «Jardins ouverts», qui permettent de parler jardin et technique, avec, cette année, une conférence sur la taille des arbres et les greffages...

Bref, cette année fut riche, animée, de qualité, pleine d'échanges, de rencontres et de partages...

Merci à tous les bénévoles de l'Association des Amis du domaine pour leur investissement et leur enthousiasme, mis au service du monument et de ses différents publics... Nous avons une pensée pour l'un des plus actifs de ses membres, notre ami Jean-Pierre Nugues, qui nous a quitté, après une longue maladie, au début du mois de septembre. Il manquera à l'Association, comme au domaine qu'il a servi avec passion et fidélité pendant plusieurs années.

L'activité du domaine, vous le savez, ne s'arrêtera pas fin octobre ! Villarceaux ouvrira à nouveau ses portes les 14 et 15 décembre, de 11h à 19h, pour sa traditionnelle « Féerie de Noël »... Une grande fête des enfants, pour préparer Noël, avec contes, jeux, spectacles, gourmandises, sapins décorés, maison du Père Noël (et sa boîte à lettres), marché des artisans et le vieux château du bas illuminé... Le feu d'artifice, cette année, sera tiré le dimanche, dès la tombée de la nuit, pour clôturer ce dernier week-end exceptionnel.

Nous vous attendons encore nombreuses et nombreux à Villarceaux, terre de Patrimoine, de nature et de découvertes...

Bonne et heureuse fin d'année à tous.

Thierry Labussiere,
Conservateur du domaine de Villarceaux.
Région Ile-de-France.





LA FÉRIE DE NOËL DE VILLARCEAUX 14 ET 15 DÉCEMBRE « Retrouvez la magie de l'enfance... »

Noël est une période privilégiée qui fait ressurgir des valeurs comme le partage et la fraternité. Noël, ce sont des souvenirs que nous aimerions partager avec nos enfants et des valeurs que nous voulons tous préserver. C'est pourquoi Villarceaux, lieu exceptionnellement « magique », accueille petits et grands pour contribuer à ces instants privilégiés.

La Féerie est un rendez-vous familial qui est avant tout destiné aux enfants avec deux spectacles, des ateliers ludiques, le manoir de Ninon et ses conteuses, la présence du Père Noël à partir de 14h, une décoration et des illuminations en soirée, de nombreuses gourmandises, la présence de chorales et quelques petites surprises.

Les plus grands ne sont pas oubliés, grâce à la présence d'un marché de

Noël avec ses véritables artisans et ses nombreux produits de bouche. Pour permettre à chacun de profiter au mieux de ces journées, divers types de restauration seront proposées, dont un menu savoyard qu'il est conseillé de réserver en ligne à partir du site internet de l'association.

La touche finale de la Féerie se fera avec un feu d'artifices à la tombée de la nuit.

SOYEZ BÉNÉVOLE POUR LA FÉRIE !

Depuis 2015, date de la première édition de la Féerie, la manifestation a largement atteint son but, en rassemblant autour d'un même projet, bénévoles, associations et particuliers pour préparer, aider, accompagner, animer, deux jours de rencontres et de magie. Vous aussi vous pouvez venir participer

à cette belle aventure dont le seul but est de mettre dans les yeux des enfants plein d'étoiles.

Un Noël solidaire au profit d'une association caritative

La notion de partage étant un élément clef de Noël, nous demanderons aux enfants, par l'intermédiaire des parents, d'apporter un jouet neuf, un jeu, une peluche à déposer au pied du sapin de Noël. Ils seront remis au « Restaurants du Cœur » afin de permettre aux enfants de familles démunies de fêter Noël. Tous les enfants doivent pouvoir rêver ! Alors soyez généreux en venant découvrir la « Féerie de Noël à Villarceaux »

Renseignements :
info@amisdevillarceaux.fr
 tel : 06 72 92 65 09
www.amisdevillarceaux.fr



LE CLUB DE L'AMITIÉ

L'association est ouverte à tous sans limite d'âge. Elle a pour objectif d'animer des rencontres et créer des liens entre ses membres, de les aider à résoudre certaines difficultés en les informant, d'organiser des animations ayant pour but de rompre l'isolement.

A cet effet, nous vous proposons toute l'année.

-les lundis à la salle des fêtes de Chaussy de 17h30 à 18h30, de la gymnastique douce.

-un mardi sur deux ; jeux divers à partir de 14h30 dans la salle des associations.

-tous les jeudis, rendez-vous place de la mairie, pour une promenade pédestre aux alentours de Chaussy.

Le repas du 10 mars 2019 a rencontré son succès habituel et nous avons maintenant quelques photos.

Le 28 avril 2019 notre grand loto organisé avec la participation de Léna, a trouvé comme d'habitude un grand succès. Ont été appréciés les nombreux lots, par leur qualité ainsi que les nombreux choix pour la petite restauration au bar tenu par les bénévoles de l'association du club de l'amitié de Chaussy. Nous renouvellerons l'année prochaine ce divertissement.

Le 14 juin 2019 ; une journée à l'armada s'est déroulée dans un cadre magnifique. Avec les vedettes de Bréhat nous avons côtoyé sur la Seine de merveilleux bateaux, que nous avons pu admirer en nous promenant sur les quais par un temps superbe, un peu chaud. Puis nous nous sommes rendus au restaurant LE BUREAU où nous nous sommes régelés.

Le 7 juillet 2019 ; la brocante s'est déroulée dans de bonnes conditions avec l'aide de nos adhérents et du soleil. Le samedi dénoyautage des cerises, préparation et cette année nous avons la traditionnelle tarte aux cerises de Chaussy. Le

dimanche les boissons fraîches et la bière ont fait fureur auprès du public.

En prévision du voyage d'Annecy ; du 23 au 28 septembre 2019

Préparez vos valises pour un séjour en Savoie avec une croisière sur le lac du Bourget, Aix les bains, Chamonix.

Au mois d'octobre une sortie Parisienne est prévue chez les chansonniers (date à déterminer)

Le repas de fin d'année est prévu pour le 17 novembre 2019 au château d'Aveny pour les adhérents le prix est de 49 euros et 57 euros pour les extérieurs. Inscription pour le 4 novembre 2019 auprès de la Présidente Mme AMISSE.

Dans les premiers jours de février 2020 se tiendra notre assemblée générale, suivie de notre repas habituel.

Au printemps, nous vous proposerons un repas ouvert à tous avec animation, (paëlla, choucroute, ou autre) et un loto.

Du 12 au 19 mai 2020 séjour avec excursions à MALTE (par avion).

Une sortie théâtre sera programmée dans le premier semestre.

Et nous sommes à la recherche de notre prochain voyage pour septembre 2020.



FOYER RURAL : SPORT, CULTURE ET DIVERTISSEMENT

Notre équipe vous propose des nouveautés pour cette nouvelle année :

NOS VALEURS SÛRES:

- **GYMNASTIQUE avec initiation Yoga** avec Laurence tous les lundis de 18H30 à 19H30 à la salle des fêtes
- **DANSE** avec Marion tous les mardis de 17H à 22H à la salle des fêtes
- **MARCHE** avec Hélène, découverte autour de Chaussy 2H de 11H à 13H un dimanche sur deux
- **PIANO** cours individuel avec Sabine le mercredi de 15H30 à 18H30 à la salle des associations
- **TENNIS** avec Florian le mercredi de 15H30 à 17H30 sur le court extérieur et **TENNIS LOISIR** (accès au cours)
- **TRAIL** avec Pascal le dimanche de 9H45 à 11H30 départ de la ferme de Méré

NOS RENDEZ VOUS 2019-2020:

- **TELETHON** les 6 et 7 décembre 2019
- **Marché de Noël «La féerie de Noël» de Villaceaux** les 14 et 15 décembre 2019
- **La braderie de printemps** 4 avril 2020
- **Le dîner du Foyer Rural** : ouvert à tous 21 mars 2020
- **Le spectacle de danse** de notre École de Danse: il fait le plein chaque année

3 NOUVELLES ACTIVITÉS POUR CETTE ANNÉE ! VENEZ LES TESTER (2 séances sans engagement) !



Nouveau! THÉÂTRE

avec Sylvie tous les mercredis de 17H30 à 19H pour enfants de 9 à 12 ans à la salle des fêtes. Avec un spectacle en fin d'année.

Nouveau! CHORALE

avec Laure tous les mercredis de 19H à 21H salle des associations



Nouveau! BABY GYM

avec Emeline, Brevet d'Etat, tous les mercredis matins de 9H30 à 11H00 pour bébés et enfants accompagnés de leurs parents de 15 mois à 3 ans à la salle des fêtes. Activité d'éveil sensoriel et moteur qui va permettre à l'enfant de développer sa motricité à son rythme dans un environnement sécurisé.

Pour tout renseignement contactez le foyer rural : foyerruralchaussy@gmail.com



LE COMITÉ DES FÊTES

Les actions réalisées :

La chasse aux œufs du 20 avril, en association avec l'ASCE et le Foyer Rural où de nombreux enfants accompagnés de leurs parents sont venus débusquer sous le soleil dans le champ les œufs en chocolat que les cloches avaient soigneusement dissimulés.

La brocante du 21 avril, remercie tous les exposants, les visiteurs, ainsi que tous les bénévoles qui ont participé à ce vide-grenier. Cette journée a été de nouveau un véritable succès. En effet, près de 140 exposants et des centaines de visiteurs étaient présents sur le site.

La fête communale du 18-19-20 mai.

Le samedi chacun a encore en mémoire les couleurs chatoyantes du feu d'artifices tiré à l'occasion de la fête communale. Suivi le lendemain par les jeux inter villages un peu pluvieux cette année. Encore un grand bravo aux habitants d'Omerville pour leur victoire de cette année

La fête de la musique s'est déroulée autour d'un barbecue géant et une très bonne participation, Le DJ a fait danser les personnes présentes après le traditionnel défilé de lampions suivi du feu de st Jean

La brocante de juillet sous le soleil. Nous remercions les exposants, les visiteurs, ainsi que tous les bénévoles qui ont participé à ce vide-grenier,

EVÈNEMENTS À VENIR :

- le 16 novembre : Soirée dansante avec DJ
- le 18 janvier : Loto
- le 14 mars : Loto
- le 19 avril : Brocante

Un grand merci à tous les membres du bureau, aux bénévoles et tous ceux qui ont permis que ces activités soit réussies ainsi qu'à tous les participants qui sont venus apporter leur soutien à notre association.

Les membres du Comité des fêtes



CHAUSSY FOOT BALL CLUB



Effectifs Seniors pour la saison 2019/2020 : 26 joueurs
Une nouvelle saison commence dans le groupe supérieur, bonne chance à eux. Suivez les seniors sur le site <http://www.challengenova.fr/>

Effectifs Vétérans pour la saison 2019/2020 : 22 joueurs. Tirage difficile en Coupe : Vernon, Criquebeuf et Saint Marcel. Suivez les vétérans en championnat et en coupe sur le site <https://eure.fff.fr>

EVÈNEMENTS :

- Loto le 15 décembre 2019
- Tournoi le 08 mai 2020

Renseignements :

- Franck 06 22 92 61 16
- François 06 07 12 73 64

L'AMICALE DES CHASSEURS DE CHAUSSY

Notre association compte aujourd'hui 31 membres dont 7 Calcédoniens.

Le bureau est le suivant : Président, M. Bernard Landemard. Vice-président, M. Cyril Hibert, Trésorier, M. Christophe Ecoutin. Secrétaire, M. Julien Sarazin, Secrétaire adjoint, M. Richard Vaissière. Membres du bureau, M. Loïc Vaudin et M. Florent Calais.

L'Amicale gère la chasse sur un territoire d'environ 500 Ha de plaine et de bois.

Les espèces à chasser sont les mêmes que celles citées par Elie Watier en 1899 dans sa monographie sur la commune de Chaussy, à part le loup qui a évidemment disparu. (Jusqu'à quand)? On en aurait aperçu un, il y a peu de temps, dans l'Eure et Loir sur la commune de Crucey-Village.

Nous ne tirons plus depuis plusieurs années les poules faisanes et limitons nos prélèvements de lièvres à 15 animaux sur deux à trois dimanches de chasse. Sinon, perdrix grises et rouges et autres bécasses font le bonheur de nos Nemrods. Les sangliers, comme chacun le sait, sont très nombreux, occasionnant de nombreux dégâts dans les cultures.



La pratique de la chasse sur notre commune ne date pas d'hier. On trouve dans les archives de la commune un permis de chasser datant de 1858, attribué à un certain Séheut Victor, journalier demeurant à Chaussy.

On trouve aussi une liste d'habitants du village ayant validé leur permis de chasse pour l'année 1926 (dont, entre autres, un certain Comte de Villefranche.)

Si notre association n'est pas la plus ancienne de toutes, on en trouve trace dès 1924 (cf. photo.).

La chasse se déroule chaque dimanche, de l'ouverture générale à la fermeture. (15 septembre 2019, 29 février 2020)

La pratique de notre passion ne peut, bien sûr, exclure personne de la plaine.

Les chemins appartiennent à tout le monde. La rencontre avec d'autres utilisateurs de la nature se déroule plutôt bien : fusils ouverts, signes de la main ou bonjours de circonstance. **Le port de vêtements « fluos » ou voyants pour tout le monde est un gage de plus de sécurité.**

Les battues au gros gibiers sont signalées par des panneaux à l'entrée des chemins. La première sera organisée le 1er novembre. Quand nous aurons établi notre calendrier définitif, les dates des autres battues seront données en mairie où chacun pourra les consulter, tout comme sur le site Internet de la commune.

Si notre association organise la chasse pendant les périodes d'ouverture, elle agit aussi tout au long de l'année : un piégeur agréé essaie de diminuer

le nombre des prédateurs (renards, fouines, corneilles) fort nombreux sur notre territoire.

Du grain est distribué tout l'année dans des agrainoirs (cf. photo.). Ce blé est destiné aux perdrix et faisans mais tout le monde en profite un peu, des oiseaux granivores aux souris et mulots des champs. La nature n'est pas très généreuse l'hiver et ces dispositifs permettent à tout ce petit monde de passer la mauvaise saison. De plus, au

printemps, les poules perdrix et poules faisanes établiront leur nid à proximité d'un de ces agrainoirs et pourront, pendant la période de couvainon, venir se nourrir et s'abreuver une fois par jour, le plus rapidement possible sans laisser leurs œufs trop longtemps à la vue des prédateurs.



Ces seaux sont entourés d'un grillage en fer fort. Ce système sert à les protéger des sangliers et chevreuils. Ce ne sont pas des pièges destinés à capturer qui que ce soit, comme on nous l'a déjà dit. Donc ne renversez pas les seaux, le blé mouillé germe et moisit par terre. D'avance merci ! Des bacs sont aussi remplis d'eau pendant les périodes de canicule.

L'ouverture se fera cette année encore, à cause de la sécheresse sur un territoire bien aride et ce, malgré les efforts des agriculteurs qui se sont dépêchés de semer les colzas et engrais verts après la moisson (nous les remercions pour leur écoute et leurs coups de main tout au long de l'année).

Nous organisons chaque année un ball-trap où chacun peut venir essayer ses talents de tireur.

Nous organisons aussi un loto qui aura lieu le 1er février 2020 à la salle des fêtes. Nous vous attendons nombreux.

Pour toute demande de renseignements, veuillez signaler à la mairie qui transmettra.

B.Landemard

PS: Un grand merci à Gilbert Sarazin, mémoire vivante de notre commune pour sa gentillesse et ses documents anciens.

NOS ANIMAUX

Nombreux sont les habitants qui possèdent des animaux sur Chaussy. Et quand certains n'imaginent pas la vie sans compagnon à poils ou à plumes, d'autres n'y voient que nuisances et contraintes. Pour bien vivre ensemble, un effort de chacun est alors nécessaire. Résumons ici quelques droits et devoirs de chacun en matière d'animal de compagnie ou d'agrément.

Le chien de mon voisin aboie sans cesse

Si posséder un chien est un droit, s'assurer qu'il n'engendre pas de nuisances est un devoir. Il n'existe pas à proprement parler de loi interdisant les chiens d'aboyer. C'est effectivement un comportement normal de l'animal.

En journée, ces aboiements peuvent causer un trouble de voisinage, dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps. Lorsque ces bruits sont commis de nuit, on parle de tapage nocturne. L'infraction pour tapage nocturne existe même si ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Mais le propriétaire est-il responsable des aboiements de son chien ? La réponse est oui ! D'après l'article 1385 du code civil, « Le propriétaire d'un animal, (...) est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »

Ces critères permettent à une personne se sentant atteinte dans sa tranquillité d'avoir le droit de demander au propriétaire de l'animal de le faire taire. Mais attention, les aboiements ne sont pas interdits ! Il est donc nécessaire de faire preuve de tolérance.

Les actions à entreprendre sont, dans l'ordre : informez le propriétaire du chien à l'origine des nuisances (il n'en a pas obligatoirement conscience), mettez-le en demeure de faire cesser la nuisance par Lettre avec Accusé de Réception et informez la mairie. Nous espérons que les démarches n'auront pas besoin d'aller plus avant et tairons dans cet article la procédure judiciaire à l'encontre du propriétaire.



L'article R13365 du Code de la Santé publique définit la nuisance sonore : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Mon voisin n'aime pas les chats

Votre chat adoré a décidé d'installer ses toilettes chez le voisin ? Il a chassé quelques oiseaux et votre voisine ne le supporte plus ? Et bien ce n'est pas une raison – et oui c'est interdit - pour lui faire du mal !

Bref, le chat est un animal domestique et non un nuisible. L'article R. 655-1 du code pénal punit le fait de donner volontairement et sans nécessité la mort à un animal domestique d'une peine d'amende de 1.500 euros et de 3.000 euros d'amende en cas de récidive. Les atteintes volontaires peuvent être d'empoisonner les chats, ou de les tuer par balles par exemple.

Dans le cas contraire du chat de votre voisin qui vient squatter chez vous, prévenez d'abord votre voisin que cela vous importune, chassez ledit chat gentiment en faisant du bruit (les chats aiment leur tranquillité et il n'est pas question de lui lancer des pierres par exemple et de risquer de le blesser), et si cela ne suffit pas, investissez dans un effaroucheur pour chats...



CARTON ROUGE pour les empoisonneurs de chats et de chiens ! Nous avons eu connaissance, dans certains secteurs ou hameaux de Chaussy, d'empoisonnements volontaires de plusieurs chats et chiens et même de décès d'un chat par balles. Sachez que la municipalité est vigilante à ces actes cruels et engagera des poursuites si les auteurs venaient à être connus. Si vous êtes témoins de malveillance envers un animal, prenez des photos et signalez le en mairie.

IDENTIFIER MON ANIMAL, SURTOUT POUR LE PROTÉGER !

Si l'identification est obligatoire en France pour les chiens depuis 1999 et pour les chats depuis 2012, elle constitue surtout le seul lien officiel entre un animal et son propriétaire. Parce qu'il n'y a qu'un propriétaire pour pouvoir reconnaître son animal parmi d'autres, seule l'identification garantit son identité aux yeux de tous. Rappelons qu'elle est aussi indispensable pour que votre animal perdu soit retrouvé facilement.

Par ailleurs, elle n'est optimale que si les informations liées à l'animal sont actualisées; penser à mettre les adresse et numéros de téléphone à jour si vous déménagez.

jidentifiemonanimal.fr

Actualité nationale : Maurice a gagné, Coco a perdu...

Le 5 septembre 2019, le tribunal correctionnel de Rochefort a rejeté la plainte pour « trouble anormal de voisinage » déposée par un couple de retraités concernant le coq Maurice sur l'île d'Oléron et ses chants matinaux. Coco, lui, accusé de chanter trop fort dans l'Oise, n'avait pas bénéficié de la même clémence par le tribunal correctionnel de Compiègne fin mai (il a déménagé depuis).

Alors devons-nous supporter le chant du coq si tôt le matin, le tintement des cloches de l'église, le meuglement des vaches - nous sommes quand même sur un territoire rural ! - ou demander une tranquillité totale puisque nous sommes dans un petit village ? Contrairement à ce qu'on peut penser de prime abord, le calme n'est pas le propre du monde rural, alors n'idéalisons pas.

Mais si notre campagne reste d'abord un espace agricole, elle se transforme peu à peu : espace environnemental, de loisirs, résidentiel. Les intérêts des uns et des autres sont différents, et des tensions surviennent alors. Echangeons nos points de vue, restons courtois et nul doute que les tensions s'apaiseront.
Michaël ROLLOIS



Déjections canines !
Nous rappelons que la mairie met à disposition des propriétaires de chiens des sacs à déjections canines (certains conseillers municipaux sont prêts à les déposer à votre domicile si nécessaire...). Nous vous remercions de faire preuve de civisme pour améliorer la propreté du village (abords du stade, rue du Val par exemple...).

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL LOCAL

Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectifs de « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. ». Il existe en France une soixantaine de PAT fédérés dans un réseau national.

Le Projet Alimentaire Territorial local débute avec les quatre partenaires initiateurs à savoir, le PNR du Vexin Français, l'Agglomération de Cergy-Pontoise ainsi que les associations Quelle terre demain? et le Centre d'Écodéveloppement de Villarceaux.

Ce projet qui sera élaboré de manière concertée sur la base d'un diagnostic agricole et alimentaire partagé, participe à la consolidation

de filières locales et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts de proximité.

Si vous souhaitez davantage d'informations sur ce projet, n'hésitez pas à contacter le Centre d'Écodéveloppement du Villarceaux : 01 34 67 91 23.





La 8ème édition du week-end de comptage national des oiseaux des jardins a eu lieu les 25 & 26 mai 2019.
Prochaine édition le week-end du 25 & 26 janvier 2020.

Tous les habitants sont invités à compter durant 1h les oiseaux de leurs jardins et à faire part de leurs observations sur le site de l'Observatoire www.oiseauxdesjardins.fr. Que vous soyez en ville ou à la campagne, vous pouvez participer ! L'Observatoire fonctionne tout au long de l'année, avec deux moments forts : le dernier week-end de janvier (pour les oiseaux hivernants) et le dernier week-end de mai (pour les nicheurs). Vous pouvez contribuer seulement lors de ces deux animations, mais nous recommandons d'essayer d'observer les oiseaux de votre jardin une fois par semaine, sur autant de semaines que possible durant 15-20 min.

POURQUOI COMPTER ? Pour aider les scientifiques à comprendre quand et pourquoi les oiseaux visitent les jardins. Les migrateurs reviennent-ils plus tôt quand le printemps est précoce ? Les oiseaux granivores viennent-ils plus aux mangeoires dans les jardins proches des plaines agricoles où les graines sauvages manqueraient en hiver ? Comment les aménagements urbains agissent sur la capacité des oiseaux à vivre en ville ? Autant de questions qui auront des réponses grâce à vos contributions !

COMMENT FAIRE ? Il n'est pas nécessaire d'être un expert, il suffit d'avoir un peu de temps, d'aimer regarder ce qu'il se passe dans son jardin et de savoir compter. Facile !

- **Choisir un jour d'observation**, et un créneau d'1h, idéalement en fin de matinée ou début d'après-midi, lorsque les températures sont un peu plus chaudes et les oiseaux plus actifs.

- **Trouver un lieu d'observation**, un jardin ou un balcon, à la ville ou en campagne. Un parc public peut également servir de lieu d'observation.

- **Compter et noter durant 1 heure tous les oiseaux** qui visitent le jardin. Pour les reconnaître plus facilement, des fiches sont disponibles sur le site de l'Observatoire ainsi qu'une fiche d'aide pour le comptage.

- **Transmettre les données** sur le site de l'Observatoire des oiseaux des jardins : www.oiseauxdesjardins.fr.

- **Comment ne pas compter 2 fois le même oiseau ?** Cela peut paraître difficile, surtout quand les oiseaux font des allers-retours incessants à la mangeoire. La technique la plus simple pour éviter les doubles comptages est la suivante : ne notez que le nombre maximal d'oiseaux de la même espèce observés en même temps. Si vous observez successivement 4 mésanges bleues, puis 2 et enfin 1, ne notez que 4 mésanges bleues et non 7 (4+2+1) !

Pour vous aider à apprendre à reconnaître et à différencier ces espèces, l'Observatoire des oiseaux des jardins met en ligne régulièrement **des fiches espèces**. Vous pouvez ainsi les consulter afin d'en apprendre plus sur les caractéristiques de ces espèces, et également savoir comment les accueillir dans votre jardin.

Merci pour votre contribution à l'Observatoire, et à bientôt sur www.oiseauxdesjardins.fr !

Michaël ROLLOIS

FICHE DE COMPTAGE DE L'OBSERVATION DES OISEAUX DES JARDINS

- ▶ Date d'observation : _____ ▶ Durée : de ____ h ____ à ____ h ____
- ▶ Pour chaque espèce, ne notez que le nombre maximal d'oiseaux observés en même temps.
- ▶ Saisissez vos observations sur : www.oiseauxdesjardins.fr

 Accentur mouchet	 Moineau domestique	 Moineau friquet	 Bergeronnette grise	 Merle noir
 Mésange à longue queue	 Mésange bleue	 Mésange charbonnière	 Mésange nonnette	 Pinson des arbres
 Pinson du Nord	 Pouillot véloce	 Roitelet huppé	 Rougegorge familier	 Serin cini
 Tarin des aulnes	 Chardonneret élégant	 Verdier d'Europe	 Bruant jaune	 Bruant zizi
 Rougequeue à front blanc	 Rougequeue noir	 Linotte mélodieuse	Autre espèce d'oiseau observée : NOM : _____	Autre espèce d'oiseau observée : NOM : _____

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et meilleurs vœux pour nos jeunes concitoyens



Alice

née le 24 mars 2019,
chez Monsieur et
Madame GRAUX



Ilona

née le 1er juin 2019,
chez Madame COËT
et Monsieur POTARD

Élisa

née le 9 juin 2019,
chez Monsieur et
Madame MARTINEZ
RIERA

Ruben

né le 25 avril 2019,
chez Madame
GUGGER et
Monsieur JOHAN



Lily-Rose et Ambre

nées le 1er avril 2019, chez
Madame ROMPTEAU et
Monsieur GUERIN

MARIAGE

Nos meilleurs vœux de bonheur

Gaëll MESENGE et Jurgen BERGMANN, le 4 mai 2019
Sandrine VIEREN et Renaud CHARDIGNY, le 8 juin 2019
Marie GRESSIER et Djurgurta MEHENNI, le 13 juillet 2019



NOUVEAUX CONCITOYENS

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux concitoyens et nous sommes heureux qu'ils aient choisi Chaussy comme cadre de vie.

Madame THUONG-GUYOT

DÉCÉS

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille de :

Madame **Elisabeth MENAGER**, décédée le 17 juin 2019

SANTÉ

MÉDECINS
GÉNÉRALISTES

Cabinet Médical de

Bray-et-Lû

Dr ODOBASA

01 34 67 72 55

Cabinets Médicaux de

Magny-en-Vexin

Dr DECRUYENAERE

01 34 67 04 41

Dr PERBOST

01 34 67 04 40

Cabinet Médical des

Cordeliers

Dr BOISNAULT,

Dr CABRE,

Dr COLLIGNON-

PORTES,

Dr TRIFFORIOT

01 34 67 33 33

Dr LAURENT

01 34 67 24 83

Dr PORTIER

01 34 67 22 59

Cabinets Médicaux de

Vétheuil

Dr AZRIA,

Dr ST DENIS,

Dr HAYANI

01 34 78 14 63

Dr BAUTIER

01 34 78 13 35

PSYCHOLOGUE

Vétheuil

Madame Carole

VADILLO

Tel. 06 95 76 88 42

CENTRE HOSPITALIER DU

VEXIN

01 34 79 44 44

INFIRMIÈRES

A Bray-et-Lû

Mme DENIS,

Mme QUILLET

01 34 67 27 51

A Vétheuil

Mme AUGUSTIN,

Mme COLIN,

Mme PETITCOLIN

01 34 78 13 13

A Magny-en-Vexin

Mme CHENEAUX

01 34 67 28 31

Mme CLERGET,

Mme MANGANE

01 34 67 30 30

Mme KALAMBAYI-

BALENDE,

Mme DROESSAERT,

Mme BLANCHEMAIN

01 34 67 36 14

Mme GRAND,

Mme SAVREUX,

Mme POUJOL

01 34 67 33 33

PHARMACIES

Après 21h30

se déplacer avec une

pièce d'identité au

Commissariat de Police

de Cergy,

4 rue Croix des

Maheux, Cergy

(à côté du Tribunal

Administratif, du

Centre Commercial

des 3 Fontaines et de la

Station Service)

Pharmacie de l'Epte

(Bray-et-Lû)

01 34 67 72 28

Pharmacie Bessala

(Magny-en-Vexin)

01 34 67 00 38

Pharmacie Rigal

(Magny-en-Vexin)

01 34 67 00 32

Pharmacie Chambrion

(Vétheuil)

01 34 78 13 06

LABORATOIRE

D'ANALYSES MÉDICALES

(Magny-en-Vexin)

01 34 67 11 11

ASSISTANTES MATERNELLES

Chaussy:

Mme BOUM

06 11 67 61 84

Mme PIGEARD

06 19 18 91 29

Mme THOMAS

06 58 27 74 93

Secrétariat de mairie

Heures d'ouverture au public :

- Mardiaprès-midi de 13h30 à 16h00
- Jeudi.....matin de 9h00 à 11h00
- Samedi.....matin de 9h00 à 11h00

Téléphone : 01 34 67 70 11

Télécopie : 01 34 67 70 06

E-Mail : mairie.chaussy@wanadoo.fr

Site : www.chaussy95.fr



ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BOUM : 06 11 67 61 84
Mme PIGEARD : 06 19 18 91 29
Mme THOMAS : 06 58 27 74 93

COIFFURE À DOMICILE

SANDRINE
01 34 67 76 38 / 06 87 93 40 19

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

M. ZUMBEROVIC
wz@zymberi.fr
09 50 00 17 62 / 06 48 23 84 57

PENSION POUR CHEVAUX

FERME DE LA TOUR
06 08 36 62 97
www.ecuriesdechaussy.com

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

AU RELAIS DE CHAUSSY
Chambres d'Hôtes
01 75 81 02 38
contact@arelaisdechaussy.com

ECOCENTRE DE LA BERGERIE

Gîtes de séjour et gîtes ruraux
01 34 67 08 80
www.bergerie-villorceaux.org

Gîtes rue des molettes

06 83 40 38 90
catherine.gameiro@free.fr

LE CLOS DE CHAUSSY

Chambres d'hôtes
06 11 15 60 00
www.leclosdechaussy.fr

PEINTURE DÉCORATIVE, VITRAIL

L'ATELIER : 06 50 22 64 89 29

PRODUITS DU TERROIR

COOP SAVEURS DU VEXIN
Produits Biologiques
www.coopsaveursvexin.org

TAXI

Allo Taxi Pascal (Chaussy)
06 09 37 36 35
01 34 67 95 24

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 22 février 2017, dans le Val d'Oise, les demandes de carte nationale d'identité ne peuvent être déposées qu'après d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour passeport biométrique.

Liste des mairies: www.val-doise.gouv.fr (la plus proche de Chaussy est celle de Magny-en-Vexin)

Pour gagner du temps, il est préférable de faire une pré-demande en ligne:

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Pour tout renseignement relatif à des démarches administratives:

service-public.fr

Recensement militaire des jeunes de 16 ans

dans les trois mois qui suivent la date de leurs 16 ans, tous les jeunes, **garçons et filles**, doivent se déplacer en mairie, avec leur pièce d'identité et le livret de famille de leurs parents pour accomplir les formalités de recensement.

Tarifs communaux au 1^{er} septembre 2019

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	sans location de vaisselle	avec location de vaisselle
Habitants de la commune exclusivement	1 week-end = 340€	1 week-end = 410 €
Autres	1 week-end = 630 €	1 week-end = 780 €
Chauffage	1 week-end = 150 €	

- Caution obligatoire : 620 € payable en deux chèques, l'un de 520 € et l'autre de 100 €

LOCATION DU BARNUM 6M X 4M

Uniquement aux habitants de la commune et sur le territoire de la commune: 100€/week-end

CONCESSION DE CIMETIÈRE

Uniquement perpétuelle ▶ 410 € Columbarium - 30 ans ▶ 610 €

SERVICES PERI-SCOLAIRES

Cantine : 4.20 € par enfant (3.80 € pour le 3^{ème} enfant d'une même famille)
Garderie : Matin 07h00 - 08h45..... 2.80 € (2.10 € pour le 3^{ème} enfant)
Soir 16h15 - 18h30.....4.00 € (3.00 € pour le 3^{ème} enfant)

Possibilité de consulter le règlement des services périscolaires sur le site internet de la commune : www.chaussy95.fr

SUBVENTIONS CARTES IMAGINE'R - ANNEE 2017/2018

Cartes IMAGINE'R 2 zones	Collégiens	Subvention : 50%
	Lycéens	Subvention : 50%
Cartes IMAGINE'R Etudiant		Subvention : 50%

Encombrants et ordures ménagères

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants a lieu 2 fois par an: Mardi 16 avril 2019 et Mardi 1er octobre 2019. Collecte limitée à 1 m³ par habitation, Encombrants à sortir la veille au soir.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des Ordures ménagères : vendredi

Collecte des bacs jaune (emballages/papiers) : jeudi toute les 2 semaines

Collecte du bac vert (verre): lundi toute les 4 semaines

En raison de travaux, les horaires de passage des camions de collecte peuvent être modifiés. Aussi pour éviter tout incident, nous vous rappelons que vos bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.

Attention au tri des déchets déposés dans les bacs jaunes : pour la sécurité des trieurs, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes de tri

Type de déchet	Solutions
Déchets d'Activités de Soins Aiguilles à Risques Infectieux Seringues	À déposer dans les pharmacies
Médicaments	Renseignez-vous auprès des officines
Gaz Bouteille de gaz Réchaud	À déposer chez un revendeur
Couteaux, Objets tranchants et piquants, Fourchettes, Ciseaux ...	Recouvrir les parties tranchantes ou piquantes de l'objet avant de le déposer dans les ordures ménagères.

Merci de veiller à ce que vos véhicules en stationnement ne gênent pas le passage du camion de ramassage.

Déchèterie : Votre commune dépend de la déchèterie de Magny-en-Vexin